

une charte à la Compagnie du chemin de fer du Nid-de-Corbeau, chemin suivant une ligne qui atteint la frontière internationale. M. Tarte s'est opposé à cete mesure. M. Blair a déclaré que le politique du gouvernement était d'accorder cette charte. M. Tarte l'a nié. M. Blair a répliqué en déclarant que M. Tarte ne se trouvait pas à la séance du conseil des ministres lors de l'adoption de cette politique, et qu'il ignorait, par conséquent, la décision du Conseil sur ce point. Cependant, M. Tarte l'a encore emporté en dépit de cette réplique de M. Blair, et a fait rejeter la charte par la Chambre des communes. M. Dobell, de son côté, a déclaré que le bateau à vapeur, le Scotsman, s'était perdu par suite du défaut de phares, de feux, de sifflets ou cornets de brume automatiques sur le Saint-Laurent. Le ministre de la Marine a nié ce fait, et un débat s'est engagé entre ces deux membres du cabinet. Sir Louis Davies a dénoncé un bill qu'il a qualifié de bill d'omnibus, qui accordait certains pouvoirs à une compagnie électrique devant opérer le long du Saint-Laurent. Le Solliciteur général, M. Fitzpatrick, appuya le bill. M. Davies répliqua et accusa M. Fitzpatrick d'être le procureur des promoteurs, ce qui fut nié avec indignation par M. Fitzpatrick, et ce dernier administra à son collègue une leçon sur les convenances parlementaires qu'il faut observer dans les débats. M. Blair et Dobell ont combattu en comité le bill relatif au chemin de fer de la rive Sud proposé par M. Préfontaine, comme étant une tentative de priver certaines personnes de leurs droits. Sir Wilfrid Laurier, lorsque le bill est venu devant la Chambre, lui donna son appui. Le bill fut rapporté, et MM. Dobell et Blair se trouvèrent dans la minorité. Au banquet donné par les manufacturiers à Montréal, M. Fielding préconisa le libre-échange, tandis que M. Tarte préconisa la protection. Ce dernier déclara même alors qu'il avait reçu une éducation protectionniste ; qu'il était encore protectionniste et que la protection avait pour effet d'exciter les ministres comme une flamme chaque fois qu'ils la dictaient en Conseil. M. Sifton a répudié la protection dans un discours qu'il a prononcé à Winnipeg, et il a déclaré que, si les fabriques de lainage ne pouvaient se tenir en activité et se maintenir avec une protection de 23 pour 100, il valait mieux qu'elles fermassent leurs portes. Bien

Hon. sir MACKENZIE BOWELL.

entendu, cette opinion est combattue par M. Tarte. M. Sifton a déclaré qu'il était le seul membre du cabinet—et voici, puis-je ajouter, une autre violation de l'obligation qu'il a contractée comme membre du Conseil privé—M. Sifton, dis-je, a déclaré dans un discours prononcé dans le Nord-Ouest, il n'y a pas longtemps, qu'il était le seul membre du cabinet, qui se soit opposé à l'imposition d'un droit sur le bois de commerce. Il aurait dû avoir le courage de déclarer aux fermiers du Manitoba, lorsque cette question fut soulevée, que le gouvernement avait agi à l'égard de cette question conformément aux intérêts généraux du pays ; mais au lieu de faire cette déclaration, il a dit : " Je suis le seul membre du cabinet, qui soit en faveur du libre-échange. Sur la question de réciprocité, M. Tarte a déclaré que l'occasion de demander aux Etats-Unis la réciprocité était passée ; mais si vous lisez le discours prononcé par sir Wilfrid Laurier à Saint-Hyacinthe, vous trouverez ces paroles :

La commission de Washington n'a pas encore dit son dernier mot, et si le gouvernement actuel est maintenu au pouvoir dans les prochaines élections, de nouveaux efforts seront faits pour procurer aux produits canadiens leur débouché naturel.

Sur la question des moyens de transport, M. Tarte et M. Fitzpatrick sont également aux prises en comité. M. Tarte a mentionné la somme d'argent considérable qui avait été dépensée à Québec sans profit pour le public, et il a demandé à M. Fitzpatrick s'il en connaissait le chiffre. M. Fitzpatrick a répondu : " Vous savez mieux que moi comment cet argent a été dépensé ". Il est probable que cette petite altercation faisait allusion à quelque " râtelage " scandaleux ; mais je n'en connais rien, et je ne fais que citer les propres paroles des deux antagonistes eux-mêmes.

L'honorable M. DANDURAND : L'honorable monsieur (M. Fitzpatrick) ne voulait-il pas faire allusion au scandale McGreevy-Connolly mis au jour par M. Tarte ?

L'honorable sir MACKENZIE BOWELL : Très probablement. J'ai déjà dit à l'honorable préopinant qu'il était un admirateur de M. Tarte, et il saisit la première occasion qui se présente pour le défendre.

L'honorable M. DANDURAND : Non, je n'ai fait qu'expliquer ce qu'a voulu dire le ministre de la Justice.